

PROJET RÉFÉRENT

Accompagnement de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet (Tarn) pour l'élaboration d'un Plan de mobilité rurale



CONTACT

✉ relation-clients-occitanie@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gouvernance, planification et organisation des mobilités

OBJET DE L'OPÉRATION

Comment réduire la dépendance au véhicule solo d'un territoire à forte dominante rurale tel que la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet (environ 74 000 habitants et 1200 km², 61 communes) ?

C'est l'objet du plan de mobilité fondée sur une enquête déplacements, un diagnostic et un plan d'actions intégrant l'ensemble des modes de déplacements et des leviers d'actions vers une mobilité durable (partage de la voiture, promotion de la marche et du vélo, articulation urbanisme-transports, transports collectifs, etc.)

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Territoire très attractif, la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, autorité organisatrice de la mobilité, a souhaité l'accompagnement du Cerema pour déterminer sa stratégie mobilité, et anticiper les conséquences sur les déplacements de l'augmentation de sa population.

LA RÉPONSE DU CEREMA

La mission du Cerema a débuté en 2016 avec la définition d'une méthode d'enquête expérimentale spécifiquement adaptée à ce territoire rural. Grâce à une meilleure connaissance des déplacements, une stratégie de mobilité a été proposée.

En particulier, l'enquête a permis de démontrer la forte mobilité des résidents, supérieure à celle d'habitants en agglomération : le temps global consacré aux déplacements est d'environ 74 mn en moyenne / personne / jour, soit 10 mn de plus qu'un habitant de Toulouse. L'enquête a permis de mieux identifier les principaux modes de déplacement: la voiture, comme conducteur ou passager (3 déplacements

sur 4) et la marche (1 déplacement sur 5). Elle a mis en évidence l'importance de la contribution des seniors à la mobilité, ainsi que la prépondérance des flux internes : 75% des mouvements se font à l'intérieur du périmètre de la communauté d'agglomération, qui représente un bassin d'emploi local, au-delà de sa fonction résidentielle avec la proximité de trois aires urbaines (Toulouse, Montauban, Albi). Sur la base du diagnostic, le travail de définition d'un plan d'action a été conduit : réunions d'échange par secteur géographique avec élus et techniciens, ateliers coopératifs de concertation avec la société civile, séminaire pour bénéficier de l'expérience d'acteurs extérieurs au territoire.

Le plan d'action qui a été bâti fixe 3 grandes orientations pour 2018-2023 :

1. Proposer des déplacements alternatifs sécurisés, confortables et compétitifs
2. Créer du lien social grâce à la mobilité-voirie-déplacements
3. Conforter la culture de la mobilité durable sur le territoire

La priorité du plan d'actions est donnée au développement du covoiturage qui bénéficie d'opérateurs fiables et permet d'envisager un report modal d'ampleur pour des coûts publics sans commune mesure avec le déploiement à grande échelle d'un réseau de transport collectif compétitif. Le domaine de l'urbanisme a été également investi pour intégrer des actions relative à la mobilité dans les démarches de plans locaux d'urbanisme comme l'amélioration du confort et de la sécurité des déplacements actifs (marche, vélo).

Enfin, l'information du public des propositions alternatives de déplacement et l'accompagnement au changement de comportement apparaissent essentiels. La mobilisation d'outils comme les centrales de mobilité ou les plans de mobilité employeurs vient compléter le plan d'action.

LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES

Communauté d'agglomération Gaillac
Graulhet

Communauté d'agglomération Gaillac
Graulhet et ses communes membres, la société
d'exploitation des transports collectifs
interurbains, Conseil Régional, Conseil
départemental, associations (modes actifs,
personnes à mobilité réduite), opérateurs privés
de covoiturage, des opérateurs de l'économie
sociale et solidaire (Rezo Pouce), entreprises
(particulièrement celles visées par un plan de
mobilité employeur)...

LE CALENDRIER

De 2016 à 2019

LE MONTANT

100 K€

PILOTE DU PROJET

Christian FRANCOISE et Julien PHILIPOT